



Avis de publicité

Appel à concurrence en vue de la passation d'un marché AMOA pour la refonte du site internet

1. Pouvoir adjudicateur :

Académie des Sciences

Représentée par Etienne GHYS ou Antoine TRILLER en qualité de Secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences.

23 QUAI DE CONTI
75006 PARIS

Le dossier de consultation comprend, outre le présent avis de publicité :

- Le Règlement de consultation ;
- L'Acte d'engagement ;
- Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Les Cadres de Décomposition des Prix Globaux Forfaitaires (CDPGF) ;
- Le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le profil acheteur de l'Académie des sciences www.marches-publics.gouv.fr.

2. Objet du marché :

Le présent marché a pour objet l'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans l'objectif d'une refonte totale du site internet de l'Académie des sciences.

Le site actuel (www.academie-sciences.fr) a été déployé en 2014. Il comporte plus de 8000 pages et attire plus de 20000 visiteurs par mois. Le paradigme du web a changé ces dernières années non seulement sur les plans technique et normatif mais aussi sur les questions de fond et de forme. Le nouveau site devra en tenir compte pour permettre à l'Académie des sciences d'affirmer son positionnement dans un contexte où la prise de parole est très concurrencée.

La procédure du marché public de prestations de service relatif à la refonte du site est organisée en deux phases :

Phase 1 : prestation d'AMOA pour la refonte du site Internet. Cette prestation correspond au recueil et à la définition des besoins internes, à la rédaction des documents de consultation du marché public, à la sélection de la meilleure offre et au pilotage et suivi du développement technique du nouveau site ;

Phase 2 : prestation de développement technique du site Internet.

L'objet du présent marché public correspond à la prestation de la phase 1.

3. Durée du marché :

Le marché est conclu pour une durée allant jusqu'à la parfaite réception des prestations



4. Type de procédure :

La présente consultation est passée sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles R2123-1, R2123-4 et R2123-5 du code de la commande publique.

5. Devise et langue :

L'unité monétaire utilisée est l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés

6. Documents à produire obligatoirement par le candidat à l'appui de sa candidature :

Les candidats devront produire les pièces suivantes :

Pour le dossier de candidature :

1/ La lettre de candidature et de désignation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1 modèle joint) obligatoire en cas de groupement ;

2/ La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

3/ Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés au Code de la Commande Publique et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

4/ Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou forme libre) ;

5/ Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour les trois dernières années (DC2 ou forme libre) ;

Comme indiqué dans le Code de la Commande Publique le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé, en lieu et place des documents susmentionnés.

Le D.U.M.E. est disponible sur le site internet suivant :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016R0007&from=FR>

En cas d'utilisation du DUME, les candidats remplissent :

- partie IV A 1 : aptitude : compléter avec le registre professionnel ou le registre du commerce
- partie IV B1a : le chiffre d'affaires annuel " général " pour les trois derniers exercices
- partie IV C1b : les services principaux de même nature réalisés sur les trois dernières années

6/ Un extrait Kbis ;

7/ Un RIB.

Les candidats peuvent remettre :

8/ Les pièces prévues aux articles D.8222-5, D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail ;

9/ Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait ses obligations sociales et fiscales (formulaire NOT12 rempli, daté, signé, au 31/12/2015 ou l'imprimé 3666 accompagné de l'attestation URSSAF au 31/12/2015 peuvent être produits) ;

10/ L'attestation d'assurance professionnelle ;



Pour le dossier d'offre :

1/ L'acte d'engagement dûment complété et signé ;

2/ Les annexes financières à l'acte d'engagement (cadre de décomposition du prix global et forfaitaire) **dûment complétées datées et signées à fournir également sous format numérique (.xls) ;**

3/ En cas de groupement conjoint uniquement, une note précisant la répartition des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter ;

4/ Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;

5/ Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses annexes ;

6/ Un mémoire technique présentant le mode opératoire que la société comptemettre en œuvre à l'Académie des sciences se composant des éléments suivants :

- Présentation de la société ;
- Présentation de l'équipe chargée des prestations ;
- Présentation des procédures d'exécution des prestations ;
- Une liste de trois prestations de même nature- références - effectuées au cours des trois dernières années.

Les pièces constitutives du dossier de consultation du présent marché public, remises par le pouvoir adjudicateur gratuitement à chaque candidat, sont les suivantes :

- Le présent règlement de la consultation,
- L'acte d'engagement et ses annexes,
- Les cadres de décomposition du prix global et forfaitaire (C.D.P.G.F) pour chaque immeuble,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
- Le Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes,
- Le formulaire portant lettre de candidature (DC1) et le formulaire portant déclaration du candidat ou du membre du groupement (DC2).

7. Forme du groupement :

En cas de groupement, la forme retenue pour l'attribution sera soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec mandataire solidaire.

8. Critères de sélection des offres :

Les offres des candidats seront évaluées en fonction des critères suivants :

- Valeur technique de l'offre pondérée à 50% ;
- Prix des prestations pondéré à 50% ;

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

L'Académie des Sciences se réserve le droit d'organiser ou non des négociations avec les candidats dans les conditions précisées au règlement de consultation.

9. Modalités de dépôt des offres :

Date limite de remise des offres : **Lundi 21 mars à 08 heures**, à peine d'irrecevabilité.



Les offres devront obligatoirement être remise par voie dématérialisée sur le profil acheteur via le lien suivant : [PLACE - Plate-forme des achats de l'Etat \(marches-publics.gouv.fr\)](https://marches-publics.gouv.fr).

Les réponses aux questions des candidats seront apportées jusqu'au neuvième jours calendaire avant la date limite de remise des offres, s'il s'agit de compléments nécessaires à l'établissement de leurs candidatures ou offres.

Délai de validité des offres : **180 jours** à compter de la date de remise des offres.